

1. CALENDRIER

- Publication de l'appel : **MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023**.
- Ouverture de l'appel : **JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023** sur [e-space](#) pour soumission électronique.

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2024			
			DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE			
			CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR	
CHERCHEUR POSTDOC	Chercheur qualifié	CQ	Mardi 9 janvier à 14h*	Mardi 16 janvier à 14h	Mardi 23 janvier à 14h	
	Chargé de recherches	CR	Jeudi 18 janvier à 14h*	Jeudi 25 janvier à 14h	Vendredi 2 février à 14h	
	Candidat spécialiste postdoctorant	CSPD				
	Spécialiste postdoctorant	SPD				
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN				
	Chercheur clinicien	CCL				
	Chercheur clinicien renouvellement	CCL-REN				
	Maître de recherches	MR				
	Directeur de recherches	DR				
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse	MISU				
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse prolongation	MISU-PROL				
CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant	ASP	Jeudi 15 février à 14h*	Jeudi 22 février à 14h	Jeudi 29 février à 14h	
	Aspirant renouvellement	ASP-REN				
	Bourse spéciale de doctorat ²	BSD				
	Candidat spécialiste doctorant	CSD				
	Candidat spécialiste doctorant renouvellement	CSD-REN				
	Spécialiste doctorant	SD				
	Spécialiste doctorant renouvellement	SD-REN				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant	VETE-CCD				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant renouvellement	VETE-CCD-REN				

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. Le proposant ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, il est tenu de s'assurer de la soumettre en avance.

Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS de juin 2024 ; les bourses et mandats débiteront le 1^{er} octobre 2024.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

² Instrument BSD : voir chapitre 4, section 4.3 de ce mini-guide.

Pour les chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (ASP-REN, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN, SPD-REN, CCL, CCL-REN, MISU-PROL), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument (excepté MR, DR et MISU-PROL), des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

CHERCHEUR POSTDOC	CR	CSPD	SPD	SPD-REN	CCL	CCL-REN	CQ	MISU	
CHERCHEUR DOCTORANT	ASP	ASP-REN	BSD	CSD	CSD-REN	SD	SD-REN	VETE-CCD	VETE-CCD-REN

2.2 Dates limites de réception

	DATES LIMITES 2024	TYPE DE DOCUMENT	INSTRUMENTS
CHERCHEUR POSTDOC	Mardi 16 janvier ³ à 14h	Lettre d'avis du promoteur	CQ
	Mardi 23 janvier	Annexes (voir point 2.1) ⁴	CQ
	Jeudi 25 janvier ³ à 14h	Lettre d'avis du promoteur	CR, CSPD, SPD, CCL
	Vendredi 2 février	Annexes (voir point 2.1) ⁴	CR, CSPD, SPD, SPD-REN, CCL, CCL-REN, MISU
		Lettre d'appui du recteur de l'université d'accueil	MISU
	Vendredi 15 mars ³	Lettres d'avis des personnes de référence	CQ, MR, DR, MISU
	Mercredi 1 ^{er} mai ³	Uniquement pour le candidat non docteur à thèse au 2 février 2024 (date limite de validation recteurs) : attestation ou copie du diplôme de doctorat et procès-verbal de soutenance de thèse ⁴	CR, CSPD, SPD
		« Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation candidat ⁴	CR, CSPD, SPD, CQ, MISU
		Publications acceptées après la date limite de validation candidat ⁴	Tous
CHERCHEUR DOCTORANT	Jeudi 22 février ³ à 14h	Lettre d'avis du promoteur	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Jeudi 29 février	Annexes (voir point 2.1) ⁴	Tous excepté ASP-REN
	Vendredi 29 mars ³	Avis des experts referees (voir chapitre 6)	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Mercredi 1 ^{er} mai ³	Classement ⁴ complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
		Publications acceptées après la date limite de validation candidat ⁴	ASP, CSD, SD, VETE-CCD, CSD-REN2
	Vendredi 31 mai	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)	ASP-REN, BSD, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN Excepté CSD-REN2

³ Les compléments aux dossiers de candidature sont destinés aux membres des Commissions scientifiques.

⁴ À charger ou à indiquer, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour le candidat.

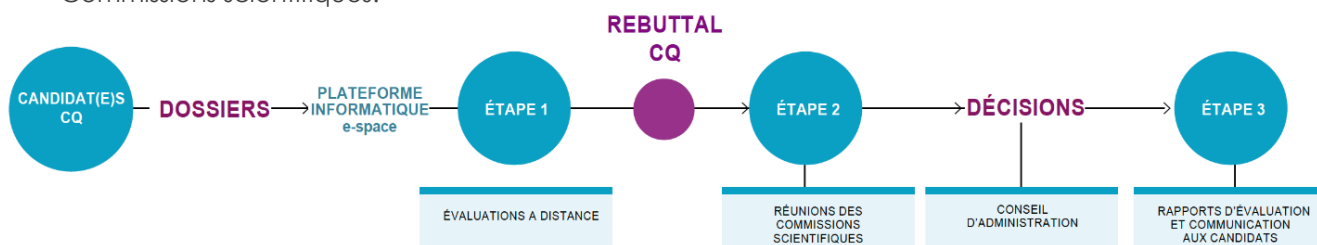
3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2023

3.1 Mise en place d'une phase de REBUTTAL pour les candidats Chercheurs qualifiés (CQ)

Lors du Conseil d'administration (CA) du F.R.S.-FNRS du 20 juin 2023, il a été décidé la mise en place d'une phase de droit de réponse (*rebuttal*) qui permettra aux candidats qui le souhaitent de dissiper tout malentendu énoncé par un évaluateur ou de réfuter certaines allégations émises.

La phase de *rebuttal*, sur [e-space](#), se situera entre l'étape 1 d'évaluation par les évaluateurs à distance et l'étape 2 d'évaluation par les membres des Commissions scientifiques.

Les candidats CQ seront avertis début février des modalités pratiques relatives à la phase de *rebuttal* planifiée entre début avril et mi-mai 2024 et ce, tenant compte du calendrier des Commissions scientifiques.



3.2 Modification de l'intitulé de la Commission scientifique (CS) FORESIGHT

La CS se nomme désormais « [SUSTAINABILITY](#) » traduit par « durabilité » en français (CA du F.R.S.-FNRS du 3 octobre 2023).

3.3 Nouvel instrument clinicien-chercheur : Candidat spécialiste postdoctorant (CSPD)

Création d'un mandat mi-temps de CSPD destiné à un médecin qui effectue des recherches de niveau postdoctoral, tout en assurant la continuité d'une activité hospitalière à mi-temps, et en suivant un master de spécialisation. La durée maximale est de 2 ans éventuellement renouvelable deux fois (soit une durée totale maximale de 6 ans). Le mandat mi-temps de CSPD peut débuter à n'importe quel moment de la spécialisation mais doit se terminer au plus tard 4 ans après la fin de la spécialisation (CA du F.R.S.-FNRS du 24 avril 2023).

3.4 Suppression des plafonds liés à certains coûts :

- pour les frais d'utilisation d'IRM & MEG,
- pour les frais de personnel relevant des catégories Scientifique non-doctorant et Technicien.

Cette décision concerne tous les projets en cours et à venir (CA du F.R.S.-FNRS du 24 avril 2023).

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Mandats de chercheur doctorant

Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation prévue pour le candidat, fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

4.2 Renouvellement des mandats de chercheur doctorant

Les demandes de renouvellement des mandats aspirant (ASP-REN), candidat spécialiste doctorant (CSD-REN), spécialiste doctorant (SD-REN) et vétérinaire clinicien-chercheur doctorant (VETE-CCD-REN) sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

Concernant le deuxième renouvellement du mandat de candidat spécialiste doctorant (CSD-REN2), la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

4.3 Bourse spéciale de doctorat (BSD)

Pour introduire une BSD, instrument destiné à des enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à bourses-mandats@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2024 » et en joignant :

- un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur),
- une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

Les demandes BSD sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.4 Mandats mi-temps de cliniciens (CSD, SD, CSPD, SPD, CCL) et de vétérinaire (VETE-CCD)

L'intervention du F.R.S.-FNRS est limitée à un plafond annuel. Les plafonds fixés en 2025 sont :

➤ Médecin du cadre temporaire/Vétérinaire	56.300,- €
➤ Médecin du cadre définitif	74.300,- €

4.5 Renouvellement des mandats mi-temps de spécialiste postdoctorant (SPD) et chercheur clinicien (CCL)

Seul le **premier renouvellement SPD-REN** doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat validée par le promoteur et l'institution d'accueil sur l'application [e-space](#).

À partir du **deuxième renouvellement SPD et pour le mandat CCL (y compris les renouvellements)**, la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

4.6 Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse (MISU, MISU-PROL)

Pour tout personnel, le promoteur prend contact avec le service compétent de son institution universitaire d'accueil pour déterminer son statut et établir une estimation du coût en fonction de son ancienneté scientifique.

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le [guide du proposant](#) donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la Santé), ainsi que par la Commission scientifique SHS-2 d'introduire leur candidature en anglais.

Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique
	Prix et distinctions honorifiques (max. 5) ➤ <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidats CR, CSPD, SPD, CQ et MISU peuvent signaler jusqu'au 1^{er} mai un « Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation prévue pour le candidat.</i>
	Liste des publications (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle . ➤ <i>Les candidats, titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins <u>2 ans</u> dans des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) qui ont mis sur pied un système de dépôt institutionnel (DI), doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format PDF directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat.</i> ➤ <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat.</i>

RUBRIQUES	CONTENU
	Données bibliométriques (excepté pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, BSD, CSD, SD, VETE-CCD) : nombre total de publications, nombre total de citations, facteur H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques. Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjours professionnels à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus. ➤ Aux candidats à un mandat postdoctoral CR qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées. Liste des mémoires et thèses dirigés (uniquement pour les candidats à une promotion MR ou DR).
SON PROJET DE RECHERCHE	Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus). ➤ Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS. Choix de la Commission scientifique et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des mots-clés libres éventuels. ➤ Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique. ➤ Le candidat qui choisit la Commission scientifique SUSTAINABILITY, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait à la durabilité par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité, devra justifier le caractère « durabilité » de son projet de recherche, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (max. 2000 caractères, espaces inclus). À compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français : ➤ Résumé (2 pages max.) des réalisations précédentes en recherche (non obligatoire pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, CSD, SD et VETE-CCD). ➤ Pour tous les candidats (excepté MR et DR), description du projet construit en 4 parties (4 pages max.) assorti d'une bibliographie de référence (1 page max. qui s'additionne donc aux 4 pages dédiées au projet) : I. Objectifs de la recherche II. État de l'art III. Projet de recherche IV. Plan de travail Des graphiques et tableaux peuvent être ajoutés (2 pages max.) en sus des 4 pages. ➤ Pour les candidats à une promotion MR ou DR, description de l'orientation générale prévue pour leurs recherches dans les 5 à 10 prochaines années (2 pages max.).
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche. ➤ Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet, la discipline scientifique et le type de mandat.
EXPERTS REFEREES	Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 2 experts referees (uniquement pour les candidats ASP, CSD, SD, VETE-CCD). → voir modalités au chapitre 6
PERSONNES DE RÉFÉRENCE	Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 3 personnes de référence (uniquement pour les candidats CQ, MR, DR, MISU). ➤ Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature.

En validant et en soumettant un formulaire de candidature, le candidat renonce à avoir accès au contenu des avis confidentiels reçus dans le cadre de sa candidature (promoteur, experts referees ou personnes de référence).

6. EXPERTS REFEREES POUR CANDIDATS DOCTORANTS

Les candidats à l'appel « doctorat 2024 » doivent fournir au F.R.S.-FNRS les références de deux experts referees attachés à des institutions situées en dehors de la Communauté française de Belgique et proches de votre domaine de recherche afin qu'ils puissent remettre un avis extérieur concernant votre projet.

Il vous est demandé :

1. De prendre contact avec ces personnes afin de vous assurer qu'elles acceptent cette mission.
2. De veiller préalablement à ce que ces personnes ne soient pas en situation de conflit d'intérêts avec votre candidature. En effet, celles-ci doivent être en mesure d'évaluer votre projet de recherche avec impartialité. À titre d'exemple, le F.R.S.-FNRS considère habituellement qu'il y a conflit d'intérêts lorsque :
 - il y a une collaboration active avec le proposant ou son promoteur/co-promoteur (par exemple, avoir été dans les 3 dernières années co-auteur d'une publication avec le proposant ou son promoteur/co-promoteur, avoir participé à la rédaction de la proposition, ou être impliqué dans la publication ou l'application des résultats éventuels de la proposition) ;
 - il existe (ou a existé au cours des 3 dernières années) une position hiérarchique ou subordonnée directe vis-à-vis du proposant ou de son promoteur/co-promoteur ;
 - il existe une compétition avec le proposant ou son promoteur/co-promoteur ;
 - le proposant ou son promoteur/co-promoteur est une personne proche de la personne renseignée (lien amical, lien familial...).

Si une situation de conflit d'intérêt apparaît ou est signalée par l'expert referee, le F.R.S.-FNRS ne reviendra pas vers vous et l'avis ne sera pas transmis à la commission scientifique tel que précisé infra. Il est donc particulièrement important de veiller à ce que ces experts referees ne soient pas en situation de conflit d'intérêt.

Il sera demandé à ces personnes d'émettre leur avis en remplissant un **formulaire d'une longueur d'une page (ou 4000 caractères maximum)** sur les éléments suivants de votre projet de recherche :

1. La qualité du projet : points forts et limites ;
2. L'originalité du projet : points forts et limites ;
3. La faisabilité du projet : points forts et limites ;
4. Un commentaire général.

Cet avis **n'est pas** une lettre de recommandation. Il s'agit d'un avis impartial qui sera transmis ultérieurement à la « Commission scientifique F.R.S.-FNRS doctorat » que vous aurez choisie.

Les personnes qui seront sollicitées par le F.R.S.-FNRS sur base des références que vous aurez fournies seront également informées sur les critères d'appréciation de votre projet de recherche et la politique de gestion des conflits d'intérêts.

7. CANDIDATS CQ RECOMMANDÉS PAR LES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES : TRANSMISSION DES LETTRES D'AVIS

Le F.R.S.-FNRS transmettra aux universités les lettres d'avis (promoteur et personnes de référence) des candidats CQ recommandés par les Commissions scientifiques pour une nomination et ce, dans le cadre de la procédure de sélection interne prévue dans les universités.

En validant son formulaire de candidature, le candidat CQ accepte ce transfert vers l'université qu'il a choisie.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le [guide du proposant](#).

Le candidat peut consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

MANDATS	CRITERES	POIDS
ASPIRANT (DOCTORAT)	Qualité du candidat : - CV académique - avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...)	60%
	Qualité du projet : - faisabilité - méthodologie - originalité - impact potentiel	25%
	Environnement de recherche	15%
CHARGÉ DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT)	Qualité du candidat : - nombre et qualité des publications (revues, citations...) - avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...) - obtention de prix	40%
	Qualité du projet : - faisabilité - méthodologie - originalité - impact potentiel	40%
	Environnement de recherche	20%
CHERCHEUR QUALIFIÉ	Qualité du candidat : - nombre et qualité des publications (revues, citations...) - avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...) - obtention de financements de projets et bourses - obtention de prix	40%
	Qualité du projet : - faisabilité - méthodologie - originalité - impact potentiel	25%
	Environnement de recherche	10%
	Potentiel / reconnaissance internationale : - séjours de longue durée à l'étranger⁵ - invitations à des exposés internationaux - collaborations actives, participations à des réseaux	25%

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privee)

⁵ L'existence d'un séjour de longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.